



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR
L'ADOPTION D'UNE CONVENTION SUR LES
REGLES DE DROIT MATERIEL APPLICABLES AUX
TITRES INTERMEDIÉS**
Genève, 1^{er} au 13 septembre 2008

UNIDROIT 2008
CONF. 11 – Doc. 38
Original: anglais
11 septembre 2008

Proposition

(présentée par EuropeanIssuers)

Article 26(2)

Après les mots “cette personne” à la deuxième ligne de l’article 26(2), EuropeanIssuers propose de remplacer les mots “d’exercer [...] les droits de vote ou d’autres droits” par “de transmettre des votes et d’exercer d’autres droits”.

- FIN -